

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 05 août 2020 portant nomination des membres de la Commission des écritures et du livre instituée par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle

A.M. 27-11-2023

M.B. 07-03-2024

La Ministre de la Culture,

Vu le décret du 03 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs modifié par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle ;

Vu le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle modifié par le décret du 25 juin 2020, les articles 3, 4 et 77 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juin 2014 portant exécution du décret du 03 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 08 mai 2019 portant exécution du décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle ;

Vu l'arrêté ministériel du 05 août 2020 portant nomination des membres de la Commission des écritures et du livre instituée par le décret du 28 mars 2019 susmentionné ;

Considérant l'appel complémentaire à candidatures publié le 1^{er} août 2023 en vue de compléter les différents organes consultatifs instaurés en application du décret du 28 mars 2019 susmentionné ;

Considérant les candidatures de Mesdames et Messieurs BAUDINET-LINDBERG Raya, COSTERMANS Dominique, DI SALVIA Morgan, FAUCER Gaétan, FOURREY Clément, GORIELY Serge, HENKEN Benoît, NYNS Charles-Henri, RINCHART Marc-Olivier, RIVIERE Pauline, SAIDI Fatiha et WARNIER Jacques ;

Considérant que ces candidatures ont été introduites dans le délai de 60 jours prévu par l'article 6 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 08 mai 2019 susmentionné ;

Qu'elles sont recevables en ce qu'elles répondent au prescrit de l'article 5, §4 dudit arrêté ;

Considérant l'analyse des titres et mérites des candidat(e)s effectuée par les Services du Gouvernement conformément au prescrit de l'article 7, §1^{er} de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 08 mai 2019, ainsi que les avis remis par les fédérations professionnelles reconnues conformément à l'article 7, §2 de ce même arrêté ;

Considérant que les conditions pour être désignée au sein de la Commission des écritures et du livre sont remplies par Mesdames et Messieurs : COSTERMANS Dominique, DI SALVIA Morgan, HENKEN Benoît, RINCHART Marc-Olivier, RIVIERE Pauline et WARNIER Jacques ;

Que les personnes ci-dessus peuvent valablement être désignées,

Arrête :

Article 1^{er}. - L'article 1^{er} de l'arrêté du 05 août 2020 portant nomination des membres de la Commission des écritures et du livre instituée par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle est remplacé par :

« Sont nommés membres de la Commission des écritures et du livre pour une durée de cinq ans :

	Effectifs	Suppléants
1°) en qualité d'experts exerçant une activité de libraire, dont au moins...		
un en littérature jeunesse	ALLAEYS Gaëlle	PORNEL Aline
un en littérature belge de langue française	VACCARI Enrico	TORRES Alexandre
un en bande dessinée	DELVOYE Quentin	SCHELKENS Laurent
un en sciences humaines	MANGEZ Catherine	
	DEVALCK Alain HAEGELSTEEN Eric HERMAN Ariane SYMONS Véronique	VERSCHUEREN Olivier PEETERS Didier DELBEKE Eva DANBLON Déborah
2°) en qualité d'experts exerçant une activité d'éditeur de livres, dont...		
deux en littérature de jeunesse	DESCHAMP Fanny ROLAND Mélanie	
deux en littérature générale	GODIN Mélanie DE MUELENAERE Pierre	/ RINCHART Marc-Olivier
deux en bande dessinée	NOEL Stéphane VAN MEERBEECK Gauthier	HENNE William DI SALVIA Morgan
deux en littérature régionale endogène	FAUCONNIER Jean-Luc FRANKINET Baptiste	
un en sciences humaines	CASSART Nicolas	
un en édition scolaire		
un en art/patrimoine	ROLLAND Alexandra SILLEN Robert	
3°) en qualité d'experts exerçant une activité d'auteur ou d'illustrateur et ayant prioritairement publié au moins deux ouvrages dont au moins...		
quatre en littérature de jeunesse	KAVIAN Eva LEMAITRE Pascal PETEN Chantal QUEVY Anne	

cinq en littérature générale	DELLISSE Luc COSTERMANS Dominique (f) / / /	
quatre en bande dessinée	THIVET Jean-Philippe LAMBE Eric LORHO Joanna DUPRET Annabelle	HENKEN Benoît / MAIER Corinne RIVIERE Pauline
quatre en littérature régionale endogène	DEWEZ Joseph RAK Annie BIEBUYCK Alexandra WARNIER Jacques	
4°) en qualité d'experts en matières culturelles exerçant une activité de journaliste, d'enseignant, d'académicien ou de bibliothécaire dont notamment ...		
deux en philologie et littérature régionale endogène	HERLIN Michèle DELMOTTE Bruno	ANDRE Carole /
un en bande dessinée	COLLIGNON Stéphane	CRUCIFIX Benoît
un en littérature jeunesse	VAN DEN BOSSCHE Brigitte	CAUWE Lucie
trois bibliothécaires	GILLES Helen LEMAIRE Roseline /	ASSBAYHI Hanae / /
trois titulaires de l'enseignement des lettres belges de langue français dans les universités de la CF	DESSY Clément DENIS Benoit PIRET Pierre	
	GOUKENS Lode COLLART Muriel	/ PSAROLIS Alexia

Article 2. - Le présent arrêté prend effet à la date de sa signature.

Bruxelles, le 27 novembre 2023.

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes,

B. LINARD